

LE CALENDRIER 2026/2027

Pour l'école publique Charles Milcendeau, l'accueil de loisirs périscolaire est ouvert tous les jours, pendant les périodes scolaires de 7h15 à 9h et de 16h30 à 18h30.

Le mercredi, l'accueil périscolaire est ouvert de 7h15 à 18h30.

L'accueil de loisirs extrascolaire est ouvert pendant les vacances de 7h15 à 18h30, suivant le calendrier ci-dessous :

Ouverture pendant les vacances scolaires

- AUTOMNE : Du 19 au 30 octobre 2026
- FIN D'ANNEE : Du 21 au 31 décembre 2026
- HIVER : Du 22 février au 5 mars 2027
- PRINTEMPS : Du 19 au 30 avril 2027
- ETE : Du 5 juillet au 31 août 2027

Sous réserve de 8 enfants inscrits par jour minimum

LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Etape 1 : Un dossier d'inscription complet doit être complété sur le Portail Familles de Soullans : <https://soullans.portail-familles.app/>

Le dossier comprend :

- Un formulaire « adulte »
- Un formulaire « foyer »
- Un formulaire « enfant »
- Une attestation CAF ou MSA en cas de refus de consultation CDAP (consultation du quotient familial CAF ou MSA)
- Une assurance responsabilité civile
- Une photocopie des vaccins

Etape 2 :

Pour l'accueil périscolaire, il est nécessaire de réserver sur le Portail familles. Les réservations sont possibles jusqu'à la veille au soir dans la limite des places disponibles.

Pour l'accueil de loisirs des vacances et le périscolaire des mercredis, la réservation est obligatoire au minimum 48 heures à l'avance sur le Portail Familles. Dans la limite des places disponibles.

LES TARIFS

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial, au regard du justificatif CAF ou MSA ou de l'accord des familles pour la consultation de ce quotient. En cas d'absence d'autorisation de consultation ou d'un justificatif pour le calcul du prix de journée de base, le tarif le plus élevé sera appliqué.

L'accueil de loisirs périscolaire (jours d'école) est facturé au 1/4 d'heure. L'accueil de loisirs périscolaire du mercredi et l'accueil de loisirs extrascolaire est facturé à l'heure, à la demi-journée ou à la journée.

Les tarifs sont établis comme suit :

Accueil périscolaire (et péricentre matin et soir)

Quotient familial	Périscolaire (au ¼ h)	Le Goûter
< 500	0,21 €	0,40 €
De 501 à 700	0,28 €	0,40 €
De 701 à 900	0,35 €	0,40 €
De 901 à 1100	0,40 €	0,40 €
De 1101 à 1300	0,46 €	0,40 €
> 1300	0,53 €	0,40 €

Une tarification supplémentaire de 2 euros est appliquée par ¼ d'heure supplémentaire et par enfant après 18h30.

Accueil extrascolaire et mercredi périscolaire

Quotient familial	Tarif horaire	journée + repas	½ journée	½ journée + repas
< 500	0,84 €	6,72 €	3,03 €	4,20 €
De 501 à 700	1,12 €	8,96 €	3,84 €	5,60 €
De 701 à 900	1,40 €	11,20 €	4,68 €	7,00 €
De 901 à 1100	1,60 €	12,80 €	5,40 €	8,00 €
De 1101 à 1300	1,84 €	14,72 €	6,12 €	9,20 €
> 1300	2,12 €	16,96 €	6,90 €	10,60 €

Sorties de l'accueil de loisirs :

Une participation forfaitaire de 3 euros sera demandée par sortie et par enfant

Tarifs hors commune :

Les enfants domiciliés hors de la commune de Soullans devront s'acquitter d'une majoration des tarifs de 30 %, arrondie au centime le plus proche, pour la fréquentation de l'accueil de loisirs extrascolaire et mercredi périscolaire.

LE RÈGLEMENT EN BREF

Le dossier Portail Familles doit être complet pour que l'enfant fréquente les accueils de loisirs péri et extrascolaire.

Pour les journées des accueils de loisirs extrascolaire (petites vacances et été) et périscolaire du mercredi, toute réservation non annulée 7 jours avant sera due.



NOS COORDONNÉES

Accueil de loisirs « La Farandole »

Rue de l'Ecole

85300 SOULLANS

Tél. : 02 51 55 11 66

Courriel : cdl@soullans.fr

NOS PARTENAIRES



**ACCUEIL DE LOISIRS
PÉRISCOLAIRE ET
EXTRASCOLAIRE**

**ANNÉE SCOLAIRE
2026 / 2027**